

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 22 mai 2023**

**Délibération n° CP-2023-2377**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin - Jonage

Objet : Assainissement - Dispositif d'aide financière à l'assainissement collectif et non collectif - Conventions entre la Métropole de Lyon et les propriétaires bénéficiaires pour l'année 2023

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur Florestan Groult

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

**Commission permanente du 22 mai 2023****Délibération n° CP-2023-2377**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin - Jonage

Objet : Assainissement - Dispositif d'aide financière à l'assainissement collectif et non collectif - Conventions entre la Métropole de Lyon et les propriétaires bénéficiaires pour l'année 2023

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Par délibérations du Conseil n° 2018-2820 du 25 juin 2018, n° 2020-4155 du 20 janvier 2020 et n° 2021-0520 du 15 mars 2021, la Métropole a approuvé le dispositif d'aide au financement pour l'accompagnement à la mise en conformité des installations privatives d'assainissement collectif et non-collectif.

Le dispositif comprend :

- une aide au financement pour la mise en place ou la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, à hauteur de 80 % de l'investissement avec un montant d'aide plafonné à 7 500 €,
- une aide au financement du raccordement au réseau d'assainissement collectif à hauteur de 60 % de l'investissement pour les canalisations (réseaux, cheminées de visite et branchements) plafonné à 7 500 € et 80 % du coût du poste de relèvement et du réseau de refoulement plafonné à 15 000 €.

Dans le cadre de ce dispositif, 2 dossiers sont présentés à la Commission permanente : le 1<sup>er</sup> concerne une aide à l'assainissement non-collectif et le 2<sup>ème</sup>, le raccordement d'un lotissement à l'assainissement collectif.

**II - Attribution d'aides à l'assainissement****1° - En matière d'assainissement non-collectif**

Monsieur Jean-Romain Durand, propriétaire d'une maison située au 63 rue Jean Racine à Vaulx-en-Velin, fera réaliser sur sa parcelle une installation agréée et un massif de dissipation d'une longueur de 6,60 ml comprenant 2 tranchées d'infiltration, pour un montant estimé de 26 772 € TTC lui donnant droit à une aide de 7 500 €.

**2° - En matière d'assainissement collectif**

Les habitants du lotissement Les Combes, situé impasse Ronsard à Jonage, membres de l'association syndicale libre (ASL) du lotissement précité, dont le siège social est situé chez monsieur Jean-Matthieu François au n° 7 de l'impasse, feront raccorder cette dernière au réseau d'assainissement collectif situé rue des Combes.

Les travaux consistent en la réalisation d'un collecteur gravitaire de 140 ml, de diamètre 200 mm, sous la voie privée, de 12 branchements particuliers et de 4 regards de visite intermédiaires ainsi que la réalisation d'un poste de relevage privé commun. Le montant des travaux est estimé à 96 061 € TTC donnant droit à une aide de 60 915 €;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'aides à l'assainissement, dans le cadre du dispositif d'aide au financement et à l'accompagnement de la mise en conformité des installations privatives d'assainissement collectif et non-collectif, pour un montant total de 68 415 € répartis comme suit :

- 7 500 € au profit de monsieur Jean-Romain Durand, propriétaire d'une maison située 63 rue Jean Racine à Vaulx-en-Velin, dans le cadre de la réhabilitation de sa filière d'assainissement non collectif,

- 60 915 € au profit de l'association du lotissement Les Combes pour les travaux de construction d'un réseau d'assainissement de la voie privée située impasse Ronsard à Jonage,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les propriétaires bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces aides.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** d'exploitation en résultant, soit 68 415 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2023 - chapitre 67 - opération n° 2P19O2187.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 23 mai 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-303559-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
---